

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 octobre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15 et 16 octobre 2012

2012 DDEEES 181 Subvention (2.000 euros) à l'association Eléments Terre et Feu (20^e).

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet en délibération en date du 2 octobre 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association " Eléments Terre et Feu " ;

Vu l'avis du conseil du 5e arrondissement en date du 4 octobre 2012 ;

Sur le rapport présenté par Mme Lyne COHEN-SOLAL, au nom de la 2e Commission :

Délibère :

Article 1er : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'association « Eléments Terre et Feu » (n° Tiers X08818, 2012-DDEEES-181, n° SIMPA : 34042, Dossier n° 2012_05626), domiciliée 102, rue des Orteaux à Paris 20^{ème} arrondissement, pour l'organisation de la 5ème édition du Festival Céramique.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée Rubrique 90, Chapitre 65, Article 6574, du Budget de Fonctionnement de la Ville de Paris 2012.